

Contrat d'assurance-vie Multisupport à Versements et Retraits Libres AFER Comment adhérer ?

Documents à nous retourner pour valider votre adhésion :

1) Téléchargez et prenez connaissance des 3 documents suivants :

- La notice d'information AFER vous présentant le contrat d'assurance-vie AFER et ses supports d'investissement.
- Le bulletin d'adhésion.
- Le questionnaire « Recueil de vos Exigences et de vos Besoins ».

2) Remplissez, datez et signez le bulletin d'adhésion, après avoir pris connaissance des conditions générales situées au dos du document :

- Deux exemplaires sont à nous retourner complétés et signés (feuillet n°1 et n°2).
- Un exemplaire est à conserver par vos soins (feuillet n°3).

IMPORTANT : tout nouvel adhérent doit disposer d'une adresse postale et d'une adresse fiscale en France.

Informations complémentaires pour renseigner votre bulletin d'adhésion :

- Si vous souhaitez par la suite gérer votre contrat AFER en ligne, il faut cocher la case « Oui » se trouvant à la rubrique 4 de votre bulletin d'adhésion :

Je souhaite recevoir, un mot de passe pour consulter et, le cas échéant, gérer mon adhésion par Internet : Oui Non

Vous recevrez vos codes confidentiels par courrier dès que le délai de renonciation sera expiré.

- Si vous souhaitez mettre en place des versements par prélèvements automatiques, il faut :
 - remplir la partie « Pour mes versements futurs » en bas de page de la rubrique B2 sur le deuxième volet du bulletin d'adhésion puis compléter et signer « l'Autorisation Prélèvements Automatiques » en bas du 3^{ème} volet,
 - joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal **original** de votre compte bancaire domicilié en France.

Pour l'ouverture d'une adhésion à un mineur : le bulletin d'adhésion doit être signé par les 2 parents ou représentants légaux, et la clause bénéficiaire doit être obligatoirement : « **Mes héritiers** ». En cas d'impossibilité d'obtenir les 2 signatures, contactez votre conseiller qui vous indiquera les conditions dans lesquelles l'adhésion pourra être recevable.

3) Remplissez, datez et signez le formulaire « Recueil de vos Exigences et de vos Besoins » situé à la fin de la notice d'information AFER :

- Deux exemplaires sont à nous retourner complétés et signés (feuillet n°1 et n°2).
- Un exemplaire est à conserver par vos soins (feuillet n°3).

IMPORTANT : vous devez bien remplir tous les champs obligatoires et signer ce document.

Ce document n'est pas imprimable dans sa version électronique. Il est joint par défaut à la documentation sur le contrat AFER. Si vous ne l'avez plus en votre possession, contactez votre agence pour le recevoir par courrier, car il est nécessaire de nous le retourner sous son format original en A3 pour valider définitivement votre adhésion.

Pour l'ouverture d'une adhésion à un mineur : il doit être complété et signé par les représentants légaux.

4) Joignez une copie recto/verso de votre pièce d'identité officielle en cours de validité.

Pour l'ouverture d'une adhésion à un mineur : il faut les copies des pièces d'identité en cours de validité des 2 parents ou représentants légaux, ainsi que la copie du livret de famille (pages parents et enfants).

5) Libellez votre chèque à l'ordre du « GIE AFER » d'un montant minimum de 820 €.

Pour les moins de 30 ans : le montant minimum pour adhérer est de 420 € au lieu de 820 € ; par ailleurs, le montant minimum pour la mise en place de prélèvements automatiques est de 50 € au lieu de 150 € par échéance.

EPARGNE ACTUELLE

Siège : 31 rue Saint Augustin – 75002 PARIS

Téléphone : 01.53.20.21.50 – www.epargneactuelle.com

Depuis le 28 juillet 2011, EPARGNE ACTUELLE est un réseau commercial d'AVIVA VIE.

Documents obligatoires si le versement n'est pas émis par l'adhérent :

Versement pour un adhérent majeur	Fait par un tiers autorisé *	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité recto/verso de l'émetteur du chèque en cours de validité en précisant son lien de parenté avec l'adhérent sur le document - Livret de famille ou acte de mariage pour les femmes récemment mariées - Déclaration d'origine de fonds⁽¹⁾ pour les versements de plus de 30 000 € + justificatif
	Fait par un tiers non-autorisé **	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité recto/verso de l'émetteur du chèque en cours de validité en précisant son lien de parenté avec l'adhérent sur le document - Déclaration d'origine de fonds⁽¹⁾ dès le 1^{er} euro + justificatif
Versement pour un adhérent mineur	Fait par un tiers autorisé *	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité recto/verso de l'émetteur du chèque en cours de validité en précisant son lien de parenté avec l'adhérent sur le document - Livret de famille (copie des pages parents et enfants) ou acte de naissance - Déclaration d'origine de fonds⁽¹⁾ pour les versements de plus de 30 000 € + justificatif
	Fait par un tiers non autorisé **	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité recto/verso de l'émetteur du chèque en cours de validité en précisant son lien de parenté avec l'adhérent sur le document - Déclaration d'origine de fonds⁽¹⁾ dès le 1^{er} euro + justificatif

Pour tout versement dont le montant est supérieur ou égal à 150 000 € : joindre obligatoirement une déclaration d'origine des fonds⁽¹⁾ + justificatif

6) Documents obligatoires en fonction de votre situation :

- Pour les adhésions faites à distance (sans contact direct avec votre conseiller) : un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un second justificatif d'identité⁽²⁾ en cours de validité.
- Pour les inactifs (retraité, femme au foyer, chômeur,...) : une déclaration d'origine de fonds⁽¹⁾ pour tout versement supérieur à 30 000 € + justificatif.
- Si votre adresse fiscale et votre adresse postale sont différentes : un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

A noter : votre conseiller est susceptible selon chaque cas particulier de vous demander d'autres documents pour valider définitivement votre adhésion dans le cadre de la lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme.

7) Documents facultatifs :

- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal **original**, notamment si vous choisissez de verser par prélèvements automatiques ou pour faciliter vos futures opérations de retraits ou de versements.
- Autorisation de prélèvements par serveurs télématiques⁽¹⁾, notamment si vous souhaitez effectuer des versements via internet ou serveur vocal de votre compte bancaire domicilié en France vers votre adhésion.

Votre dossier complet doit être transmis à VOTRE AGENCE⁽³⁾ ou à l'adresse suivante :

ÉPARGNE ACTUELLE
29-31, rue Saint Augustin
75002 PARIS

* Tiers autorisé (1^{er} degré) : conjoint ou partenaire pacsé, parents, grands-parents, frères et sœurs.

** Tiers non autorisé (2^{ème} degré) : tantes, oncles, arrière-grands-parents, neveux, nièces, cousins, cousines...

(1) Pour obtenir ce document, contactez votre conseiller ou téléchargez-le sur notre site internet.

(2) Pour obtenir la liste complète des documents acceptés comme second justificatif d'identité, contactez votre conseiller.

(3) Pour connaître les coordonnées de votre agence, consultez la liste complète de nos agences Épargne Actuelle dans la rubrique

« Près de chez vous » de notre site internet.